

CODE D'IMPOSITION DES BIENS ET DES SERVICES

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITE DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée à la réglementation douanière sur le régime fiscal des biocarburants

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeune d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :

LIEU : NANTES (44) ou visioconférence

Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :

Individuelle : 1500€/1 journée

Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard – CS24184

44184 NANTES CEDEX

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation

II. PRESENTATION ET ORGANISATION DU CIBS

- A. DISPOSITIONS GENERALES
- B. ENERGIES, ALCOOLS ET TABACS
- C. AUTRES IMPOSITIONS SECTORIELLES

III. DISPOSITIONS GENERALES

- A. ELEMENTS TAXABLES ET TERRITOIRES
 - a. ELEMENTS TAXABLES
 - b. TERRITOIRES
 - c. COMPETENCES DELEGUEES
- B. FAIT GENERATEUR
- C. MONTANT DE L'IMPOT
- D. EXIGIBILITE
- E. PERSONNES SOUMISES AUX OBLIGATIONS FISCALES
- F. CONSTATATION DE L'IMPOT
- G. PAIEMENT DE L'IMPOT
- H. CONTROLE, RECOUVREMENT ET CONTENTIEUX

IV. ENERGIES, ALCOOLS ET TABACS

- A. DISPOSITIONS GENERALES
 - a. FAIT GENERATEUR
 - b. MONTANT DE L'ACCISE
- B. ENERGIES
 - a. PRODUITS TAXABLES
 - b. MISE A LA CONSOMMATION
 - c. CHANGEMENT D'UTILISATION
 - d. DISPOSITIONS PARTICULIERES
- C. ALCOOLS
 - a. PRODUITS TAXABLES
 - b. MISE A LA CONSOMMATION
 - c. CHANGEMENT D'UTILISATION
 - d. DISPOSITIONS PARTICULIERES

V. AUTRES IMPOSITIONS SECTORIELLES

- A. DISPOSITIONS GENERALES
- B. MOBILITES
 - a. TRANSPORT AERIEN
 - b. NAVIGATION
- C. CAS PARTICULIER DE L'ETHANOL